

# Concours fleurissement 2024

**Pour rappel :** Bulletin à rendre en mairie avant le 20 juin 2024.

❗ Une seule inscription possible par catégorie, pour chaque participant, association ou commerce.

❗ La présence du participant au concours (ou d'un membre de sa famille) est obligatoire le jour de la remise des prix pour recevoir la récompense :

**le 11 novembre 2024**

- Catégories « *Maison avec jardin* » et « *Façade et cour* » :

→ les créations doivent être visibles de la rue !

- Catégorie « *Ferme* »

- Catégorie « *Commerce et établissement recevant du public* » :

→ vitrine et/ou devanture

- Catégorie « *Création insolite et patrimoine* » :

→ A partir d'un objet du patrimoine ou d'un objet insolite de la vie quotidienne ayant déjà servi (ex : échelle, barrière, fenêtre, nichoir, lampe, lit, cadre, instrument, manteau de cheminée...), créez une composition florale avec des plantes annuelles ou vivaces avec pour mot d'ordre "***imagination et harmonie***"...



(insolite et patrimoine)